

Motion du groupe majoritaire sur les services publics d'aides à domicile et les opérateurs sociaux associatifs en danger

Mme Solange JOLY : «Devant les menaces qui pèsent sur les établissements et les services à but non lucratif du secteur social, médico-social, sanitaire et de la petite enfance nous, élu-es de la Ville de Besançon entendons attirer l'attention des parlementaires et nous associer à l'ensemble des 25 000 établissements concernés et inquiets.

En effet, la diminution de la contribution de l'État envers les Départements, comme la diminution de la contribution de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la prise en compte de la part de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) impactent durement les collectivités locales et par delà les CCAS et les associations avec lesquelles des partenariats existent depuis de nombreuses années.

Les conséquences de ces choix laissent à penser que d'ici 3 ans de nombreuses associations seront contraintes pour des raisons budgétaires à cesser leur activité. Des associations locales et non des moindres, connues de tous à Besançon, comme l'AFL et l'Assad, sont ainsi en danger. A Besançon, ce serait alors l'équivalent de 400 à 500 professionnel-les des services à la personne qui se trouveraient ainsi privées d'emplois (majoritairement des femmes). Ce pourrait être aussi la disparition de 440 places de garde d'enfants.

Un autre mauvais coup est porté par la France qui, contrairement à d'autres États clairvoyants de l'Union Européenne tels que l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Hongrie... a laissé transposer intégralement la directive services de l'Union Européenne sans en sortir les services sociaux d'aides aux personnes pour les protéger.

Nicolas SARKOZY, en dépit de tout ce qu'il a pu promettre et affirmer lors de la Présidence française de l'Union Européenne, semble se moquer de celles et ceux qui sont obligé-es de faire appel aux services à domicile.

Ces nouvelles dispositions se prennent au détriment des soins auxquels peuvent prétendre nos concitoyen-nes parmi lesquels les plus âgé-es, les plus dépendant-es, les plus ruraux, les plus seul-es (sans familles) et les plus pauvres.

Il est par ailleurs possible de s'interroger sur la signification du silence total du gouvernement autour de la réforme du 5^{ème} risque. Ce sujet, largement annoncé, serait repoussé en 2011 dans la meilleure hypothèse, c'est-à-dire après la réforme des retraites...

Pour ces raisons, inquiet-es de l'avenir des services sociaux, de la réalisation des objectifs de cohésion sociale et économique du territoire, ardents défenseur-es des services publics et très soucieux-ses des intérêts de leurs concitoyen-nes, les élu-es bisontins ne peuvent laisser faire ces remises en cause sans réagir».

«**M. LE MAIRE :** Une motion sera présentée au nom du groupe majoritaire dans quelques instants sur les services publics d'aide à domicile et les opérateurs sociaux. La majorité veut attirer l'attention des membres du Conseil Municipal de la Ville sur la situation du soutien à domicile aux personnes âgées, aux personnes dépendantes, handicapées ainsi qu'à la petite enfance. C'est pour cela que nous vous proposons cette motion. Si elle est adoptée, elle sera ensuite bien sûr adressée à toutes les associations à but non lucratif qui m'ont déjà interpellé pour me faire part de leurs inquiétudes. Elle sera adressée aussi aux associations nationales représentatives comme l'UNCASS (l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) et à l'UNIOPS, Union Nationale des Professions de Santé, ainsi qu'aux associations d'élus locaux. Je ne manquerai pas aussi d'adresser cette motion aux parlementaires. Je signale que le Sénateur BOURQUIN et le Sénateur JEANNEROT se sont déjà saisis de ces questions et interviennent régulièrement sur ce sujet car ils sont soucieux l'un et l'autre de l'impact sur les usagers, les tarifs qu'ils vont payer, et sur les conséquences pour les opérateurs publics, c'est-à-dire les CCAS ou associatifs comme par exemple l'ASSAD à Besançon. Je l'enverrai aussi aux Députés Mme BRANGET et

M. GROSPERRIN qui ont voté eux la transcription directe de la directive européenne. Je vais leur envoyer parce qu'à mon avis ça met quand même en grande difficulté les services publics et les associations à but non lucratif et l'emploi parce que ce sont des centaines d'emplois qui sont en cause.

M. Philippe GONON : Est-ce qu'on peut dire qu'on ne veut pas participer au vote parce qu'on nous donne un petit bout de papier un peu court sur des sujets tellement importants...

M. LE MAIRE : Je note que vous ne participez pas au vote».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [le Groupe MODEM (M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN) et le Groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT (2), Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, M. BONNET, M. SASSARD (2), M. OMOURI n'ayant pas participé au vote)] décide d'adopter la motion présentée par le groupe majoritaire.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.